

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du Mardi 2 Avril 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 2 avril 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, Mr DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame TOBELI Sylvie pouvoir à Monsieur ZALATEU Jean-Jacques.
- Madame CHATOT Magali pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle.
- Monsieur DUBOIS Louis-Paul.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur RAYSSAC Pascal a été désigné secrétaire de séance.

2019.17 - OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.

VOTE : Pour : 23

Abstention : 2 (Mr SIMONITI, Mr RAYSSAC).

Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2019 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement reste au dessus des 9 M€ (9 836 K€) et prévoit une augmentation de 8.13 % par rapport au BP 2018.

La section d'investissement (6 229 K€) fait apparaître des dépenses importantes qui comprennent notamment 420 K€ de restes à réaliser, ce qui est assez faible, mais surtout 3 944 K€ de dépenses nouvelles d'équipement.

Le report de l'excédent de fonctionnement cumulé élevé (3 339 K€), qui a augmenté entre 2017 et 2018, permet d'envisager un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 3 408 K€ pour le budget prévisionnel 2019. Les recettes d'investissement atteignent ainsi la somme de 6 229 K€ et comprennent un emprunt de 400 K€. Le recours à l'endettement permet d'équilibrer avec les dépenses d'investissement.

Malgré cet emprunt, la collectivité continue son désendettement tout en conservant une puissance d'investissement qu'elle financera également sur ses fonds propres comme présenté lors du DOB 2019 (prospective 2019-2022).

Le budget 2019 se présente donc comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
• section de fonctionnement :	9 836 395.48 €	
	9 836 395.48 € (+8.13%)	
• section d'investissement :	6 229 558.43 €	6 229 558.43 €
	€ (+7.91%)	
BUDGET TOTAL :	16 065 953.91 €	16 065 953.91 €
	953.91 € (+8.04%)	
	14 869 699.35 (en 2018)	

1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 9 836 395.48 € (+8.13%)

Les principaux postes de cette section sont :

RECETTES

- Les produits des domaines (70) : **352 500 €** (au lieu de 360 500 € BP 2018)
 - - 2.22 %
 - *Bien que nous ayons réalisé plus de 370 K€ en 2018 un ajustement a été effectué à la baisse en raison d'une régularisation des conventions de services partagés avec l'Agglomération d'Agen prévue au BP 2018.*
- Les impôts et taxes (73) : **5 213 793 €** (au lieu de 4 926 120 € BP 2018)
 - + 5.84 %
 - *Prise en compte de la revalorisation par la loi des finances 2017 de la mise à jour des valeurs locatives à partir de 2018 sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (+ 2.2% en 2019)*

- *Une croissance physique prévisionnelle des bases fiscales de 1.78% communiquée par l'Etat*
- *Stabilité du FNGIR et de l'enveloppe du FPIC (1 Md€ depuis 2016)*
- *Stabilité de l'Attribution de Compensation et de la dotation de solidarité communautaire*
- *Augmentation de la taxe sur l'utilisation des services publics et du domaine et de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (réajustement).*
- *Augmentation de la recette liée à la Taxe additionnelle sur les droits de mutation compte tenu du montant réalisé en 2018.*

- Les dotations et participations (74) : **660 703 €** (au lieu de 700 635 € BP 2018)
 - -5.70%
 - *Renforcement de l'écrêtement (- 24K€ en 2018) en lien avec le potentiel fiscal de la commune pour alimenter les dotations de péréquation.*
 - *Augmentation prudente de l'enveloppe consacrée à la Dotation de Solidarité Rurale en raison des décisions d'abondement de cette dotation dans le cadre de la LF 2019.*
 - *Maintien du niveau de compensation du Fonds Départemental de la TP, de la TH et TF.*

- Autres produits de gestion (75) : **26 550 €** (27 050 € au BP 2018)
 - -1.85%

- Atténuation de charges (013) : **71 100 €** (au lieu de 109 100 € BP 2018)
 - -34.83%
 - *Ajusté en fonction des estimations de remboursement de salaire par l'assurance pour les agents en maladie longue durée, accident de travail, congés maternité et paternité...*
 - *Arrêt de la totalité de remboursement d'un agent qui était en mise à disposition syndicale.*

DEPENSES

- les charges à caractère général (011) : **1 653 918 €** (au lieu de 1 643 945 € BP 2018)
 - +0.61%
 - *Confirme la volonté de maîtrise de ces dépenses liées au fonctionnement des services après une très faible augmentation entre CA 2017 et CA 2018 (+0.05%)*
 - *Augmentation envisagée en raison notamment de la migration des logiciels métiers RH et GF*

- les dépenses du personnel (012) : **3 465 959 €** (au lieu de 3 518 324 € BP 2018)
 - -1.49%
 - *Pour la troisième année consécutive la prévision budgétaire est prévue à la baisse.*
 - *Volonté de rapprocher la prévision **N** avec le réalisé **N-1** tout en prévoyant un retour des dépenses de personnel au niveau (normal) de 2017 après une année particulière constatée en 2018 (-3.01%) comme évoqué lors du DOB 2019.*
 - *Poste pourvu à la Direction des Services Techniques*
 - *Remplacement des agents en départ à la retraite*
 - *Mise en œuvre dernière tranche du PPCR (reportée en 2019 par l'Etat)*
 - *Renfort d'agents contractuels en compensation des temps partiels thérapeutiques, des agents en AT, en maladie professionnelle, en disponibilité de droit et congé parental ou en maladie ordinaire (pas systématique).*
 - *Le glissement vieillesse et technicité (avancement d'échelons et de grades)*
 - *Prévision du retour des agents en disponibilité pour convenance personnelle*

- Atténuation de produits (014) : **100 €** (au lieu de 3 100 € BP 2018)
 - - 96.77%
 - *Pas de contribution au FPIC prévue en 2019*

- les autres dépenses de gestion (65) : **595 200 €** (au lieu de 564 800 € BP 2018)
 - +5.38%
 - *Augmentation de la participation au SIVU Centre de Loisirs de St Ferréol en raison de la croissance du nombre d'enfants de Bon-Encontre fréquentant la structure ayant une incidence sur le montant de notre contribution directe d'une part et sur les moyens humains à mettre à disposition de l'association d'autre part.*
 - *Augmentation de la participation de l'aide à l'association « Histoire d'enfants » pour compenser la baisse des aides de l'Etat (emplois aidés) et à l'association « musiquenuie » pour prendre en compte l'effectif de Bon-Encontrais fréquentant l'école.*

- Les charges financières (66) : **66 278.39 €** (au lieu de 83 764.49 € BP 2018)
 - -20.88%
 - *En lien avec le désendettement et la structure de notre dette*

- Les charges exceptionnelles (67) : **33 750 €** (au lieu de 33 550 € BP 2018)
 - +0.60 %
 - *Prévision d'annulation de titres sur les exercices antérieurs (Redevance occupation domaine public, TLPE, Cantine...).*
- Les dotations aux provisions (68) : **30 000 €** (au lieu de 20 000 € BP 2018)
 - +50 %
 - *Prévision pour prendre en compte les risques de contentieux et les éventuelles indemnités à verser (Urbanisme)*
- Les dépenses imprévues (022) : **200 000 €** (idem BP 2018)
 - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires.*

2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est en équilibre en dépenses et recettes :

DEPENSES : **6 229 558.43 €** (au lieu de 4 884 782.06 € BP 2018)

RECETTES : **6 229 558.43 €** (au lieu de 5 773 088.67 € BP 2018)

Le niveau élevé de dépenses nouvelles d'équipement prévu cette année (3 944 K€) intervient après une année plus faible en réalisation (CA 2018 : 2 211 K€). Conforme à notre stratégie en matière d'investissement qui prévoit une alternance d'engagements hauts puis médians entre les budgets, 2019 est une année d'intention d'investissement importante.

Le niveau des recettes d'équipement (+ 11 %) s'explique par le recours à l'emprunt à hauteur de 400 K€. Le report de l'excédent de fonctionnement cumulé (3 339 K€ au lieu de 2 854 K€ en 2018), permet d'envisager au Budget Prévisionnel 2019, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de plus de 3.4 M€ au lieu 2.6 M€ au BP 2018.

RECETTES

Les principaux postes des recettes d'investissement sont :

- Subventions (13) : **696 926.79 €** (au lieu de 903 206.09 € BP 2018)
 - -22.84 %
 - *Avec 471 846.79 € de RAR contre 689 606.09 € en 2018, ils sont uniquement constitués par le FST de l'Agglomération d'Agen déjà notifiés en 2018 et avant.*
 - *Les recettes nouvelles (225 080 €) correspondant aux demandes de subventions de FST 2019 faites auprès de l'Agglomération d'Agen et celle auprès du Conseil*

Départemental (amendes de police), ont été inscrites car leur attribution relève de la réalisation ou non du projet concerné. Par prudence et compte tenu des attributions antérieures, les demandes au titre de la DETR non pas été inscrites car sont par contre très aléatoires à ce jour.

- Emprunts (16) : **400 000 €** (pas d'emprunt prévu au BP 2018)
 - *Un recours à l'emprunt en lien avec le besoin de financement qui s'équilibre également par des demandes de subventions et un appel à nos fonds propres (règle des trois tiers)*

- Dotations (10) : **360 000 €** (au lieu de 230 100 € BP 2018)
 - *+ 56.52%*
 - *Pour tenir compte des recettes encaissées en 2018 notamment pour le produit de la Taxe d'aménagement (ancienne TLE).*
 - *Assurance d'une augmentation du Produit de la récupération de la TVA compte tenu des investissements réalisés en 2017 (FCTVA) qui permet d'augmenter le niveau des dotations attendues.*

- Excédent de fonctionnement Capitalisé (1068) : **698 220.64 €** (au lieu de 1 226 155.39 € BP 2018)
 - *-44.86%*
 - *Résultat de l'affectation du résultat 2018 qui doit couvrir le besoin de financement*
 - *Prise en compte du résultat de l'exercice de la section d'investissement (Recettes – dépenses), du solde d'exécution reporté n-1 (déficit cumulé) et des restes à réaliser de l'exercice précédent.*

DEPENSES

Les principaux postes des dépenses d'investissement sont :

- Immobilisations incorporelles (20) : **86 283 €** (au lieu de 26 420.80 € BP 2017)
 - *+226.57 %*
 - *10 288.00 € de RAR*
 - *75 995 € de dépenses nouvelles fortement liées au renouvellement des applications métiers RH et GF (licences informatiques)*

- Subventions d'équipement versées (204) : **1 365 380.04 €** (au lieu de 513 625.70 € BP 2018)
 - *+ 165.83 %*
 - *66 094 € seulement de RAR pour les logements sociaux*
 - *1 299 286 € de dépenses nouvelles correspondant à notre participation aux frais d'équipement de la cuisine centrale pour la préparation des repas à Agen (8 K€), des subventions*

logements sociaux (149 K€) du PIG pour l'amélioration de l'Habitat (4.5 K€), la participation aux travaux de la rue du Jourdain (600 K€), la participation aux travaux exigés aux riverains d'Euticals pour être en conformité avec le PPRT (5 K€), la participation aux travaux de voirie d'agglomération rue A. France (340 K€), la participation aux travaux de protection contre les inondations (100 K€), et des participations aux travaux divers d'éclairage public.

- Immobilisations corporelles (21) : **2 751 867.99 €** (au lieu de 2 550 950.53 € BP 2018)
 - +7.88 %
 - Avec seulement 247 747.99 € de RAR
 - 2 504 120.00 € de dépenses nouvelles au lieu de 1 644 878 € en 2018 dont :
 - Salle des fêtes de Tortis
 - Local poubelle rue Auricane
 - Aménagement escalier église st Ferréol
 - Travaux de voirie Delbuguet
 - Remplacement balayeuse aspiratrice
 - Aire de jeu maison petite enfance
 - Acquisition système de vidéo protection tranche 1 et travaux de mise en sécurité local police
 - Signalétique Participation citoyenne et Vidéo protection
 - Marché à bon de commande voirie
 - Cheminement St Ferréol
 - Consolidation falaise
 - Acquisition et création réseau panneau d'information électronique
 - Camion benne et bennes fermées
 - Etude Réhabilitation anciens bureaux des services techniques
 - Faux plafonds et climatisation, remplacement de buts et panneaux de basket école G Brassens
 - Réhabilitation toiture école G. Brassens
 - Remplacement de jeux et sols amortissants Ecole Mitterrand
 - Climatisation Ecole Mitterrand
 - Mise aux normes clôture école de st Ferréol
 - Reprise façade, main courante intérieure Mascaron
 - Acoustique dortoir multi accueil
 - Réfection sol jeu extérieur crèche
 - Mobilier Bibliothèque Tranche 2
 - Mise en œuvre de la tranche 4 du programme numérique aux écoles
 - Mise en œuvre de la tranche 3 Adapt
 - Migration applicatifs métiers (finances, RH)
 - Participation impasse Delbuguet Éclairage Public
 - Réparation Auvent Prévert
 - Travaux maison Lamarque (derrière bibliothèque)
 - Parcours de santé Tortis
 - Amélioration et extension vestiaires athlétisme

- *Équipement restauration scolaire*
- *Acquisitions terrains*

- Remboursement d'emprunts (16) : **457 255.38 €** (au lieu de 520 000 € BP 2018)
 - *-12.07 %*
 - *Remboursement de la dette en capital. Après 2017 et 2018, le remboursement en capital continue de baisser en raison du désendettement engagé depuis plusieurs années.*

- Dépenses imprévues (020) : **200 000 €** (idem BP 2018)
 - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires*

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2019 qui vous est présenté **en ANNEXE 4**.

Je vous en remercie.

BUDGET PRIMITIF : La maquette principale est jointe en **ANNEXE 4**.

Compte tenu du volume important des pièces annexes du Budget, elles seront disponibles dès réception sur votre messagerie d'un mail d'information et seront également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du Secrétariat général.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix Pour, 2 Abstentions**

ADOPTE le Budget Primitif 2019 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 5 avril 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU

